

RAPPORT N° 2024-7 - 2 . 2 . 15

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14/10/2024

Feuille de route départementale « politique de la ville » 2024-2030.

Contexte : une politique de la ville renouvelée et une nouvelle génération de contrats de ville « Engagements quartiers 2030 »

Si la politique de la ville relève avant tout de la responsabilité de l'État, des établissements publics territoriaux et des communes, le Département est un acteur incontournable et légitime dans les quartiers politique de la ville (QPV), au titre de ses compétences en faveur de la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, mais aussi par les infrastructures et équipements collectifs qu'il y gère.

La prégnance des enjeux relevant de la politique de la ville dans le Val-de-Marne, qui concerne plus de la moitié des communes et une part significative des habitants, a conduit le Département à s'investir au-delà de la seule mobilisation de ses politiques de droit commun. Aussi a-t-il été signataire de la précédente génération de contrats de ville 2015-2023 et des 13 conventions du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Début 2024, la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le Val-de-Marne a été actualisée, portant pour le Département le nombre de QPV de 42 à 47, répartis sur 26 communes. 178 400 habitants sont désormais concernés par la politique de la ville, soit 12,7 % de la population val-de-marnaise (contre 143 000 précédemment). La nouvelle démarche de contractualisation « Engagements quartiers 2030 » a été lancée par l'État à l'échelle des établissements publics locaux (EPT).

Malgré les efforts déjà consentis par l'ensemble des acteurs publics, les difficultés restent marquées dans ces territoires et nécessitent de maintenir et de renforcer des interventions adaptées et spécifiques. Le Département entend affirmer son engagement pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et sera donc signataire des 3 contractualisations territoriales « Engagements quartiers 2030 ».

Les objectifs et les modalités de son intervention sont précisées dans la « feuille de route départementale politique de la ville 2024-2030 ». Celle-ci vise à préciser la contribution du Département à la réduction des inégalités territoriales et à l'accompagnement de la transformation des quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne.

Elle s'attache à prendre en compte les problématiques les plus prégnantes sur ces territoires (fort taux de chômage, faibles niveaux de qualification, faible diversification des fonctions et de l'offre résidentielle...), par la mobilisation et la territorialisation des politiques relevant de ses compétences, comme l'action sociale, l'autonomie et le handicap, l'insertion professionnelle, la protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance, mais également au titre de ses politiques volontaristes en matière d'actions éducatives dans les collèges, d'habitat et de transition écologique.

I. UNE FEUILLE DE ROUTE STRUCTURÉE AUTOUR DE 3 ENJEUX :

Enjeu n° 1 : Contribuer à réduire les inégalités territoriales

La feuille de route réaffirme le Département comme chef de file en matière de solidarité à travers 6 champs d'interventions prioritaires dans les QPV : insertion sociale et professionnelle, autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, protection maternelle et infantile, prévention spécialisée, actions éducatives dans les collèges et transition écologique.

La territorialisation des politiques publiques départementales est également affirmée dans les quartiers par la mobilisation du maillage territorial des services publics départementaux et la prise en compte des enjeux de la politique de la ville dans les actions et documents stratégiques de la collectivité, pour une meilleure capacité pour la collectivité de mener des actions spécifiques et adaptées dans les QPV.

Enfin, une évaluation et l'adaptation, si nécessaire des politiques publiques départementales, sera conduite avec l'appui des analyses des données d'activités départementales et de l'Observatoire départemental des quartiers d'habitat social (OQHS).

Enjeu n° 2 : Être un partenaire actif des contrats de ville

Le Département souhaite poursuivre et renforcer son implication dans les contrats de ville : il sera donc signataire des trois contrats de ville territoriaux du Val-de-Marne «Engagements quartiers 2030 ». Une contribution départementale spécifique à chaque territoire prenant en compte les enjeux départementaux territorialisés sera annexée à ces contrats de ville avec notamment l'apport en ingénierie et l'expertise de l'OQHS.

Enjeu n° 3 : Proposer des interventions départementales dédiées aux QPV

Le monde associatif dans les quartiers est un acteur essentiel du lien social et du bien vivre ensemble et constitue à ce titre un partenaire important avec lequel le Département mettra en place des coopérations au service du développement des quartiers. Le Département procédera à une évaluation approfondie du dispositif « encouragement des initiatives de proximité » créé il y a plus de 20 ans. Sur la base de cette évaluation, il proposera des évolutions pour une meilleure prise en compte des besoins des associations œuvrant dans les quartiers, en lien avec les priorités d'intervention départementales.

Enfin, le Département affirme son engagement pour l'amélioration du cadre de vie des habitants dans les quartiers. À cet effet, il pourra mobiliser les actions départementales visant à améliorer durablement les conditions de vie des habitants des QPV et poursuivra son engagement dans les 13 quartiers val-de-marnais du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

II. LE DEPLOIEMENT D'UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DE PROJET AVEC LA MISE EN PLACE DE FICHES ACTION ET D'UNE « MISSION POLITIQUE DE LA VILLE »

Une nouvelle méthodologie d'intervention : les fiches actions

Afin de répondre à l'enjeu de renforcer la territorialisation des politiques publiques départementales sur les QPV et d'affirmer les compétences départementales, des fiches action proposant très concrètement des déclinaisons des politiques et actions départementales dans les QPV seront mises en place. Ces fiches répondent chacune à des enjeux identifiés dans les contrats de ville et recourent des priorités d'actions départementales. Ces nouveaux outils pourront être enrichis tout au long du contrat de ville, notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, et de nouvelles fiches action pourront être déployées en fonction de l'évolution des enjeux dans ces quartiers, en lien avec les priorités et politiques départementales.

6 PREMIÈRES FICHES ACTION MISES EN ŒUVRE EN 2024

Thématique de la fiche action	Objectifs poursuivis
Éducation	Renforcer et adapter les actions menées en direction des collégiens des QPV dont la réussite scolaire est souvent impactée par les inégalités sociales et économiques en lien avec la direction de l'Éducation et des Collèges.
Bien vieillir dans les quartiers	Améliorer la prise en compte des besoins des populations vieillissantes et/ou en perte d'autonomie dans les QPV, en lien avec le schéma départemental de l'autonomie et la direction de l'Autonomie.
Lutte contre la précarité énergétique	Réduire la précarité énergétique des habitants des QPV en lien avec la direction de l'Habitat.
Insertion et retour à l'emploi	Renforcer la prise en charge des publics en insertion dans les QPV et accompagner leur retour à l'emploi dans le cadre du PDIE, en lien avec la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi.
Transition écologique	Pérenniser et développer les ateliers « Un jardin dans ma main » dans les parcs départementaux, à l'attention du jeune public des QPV et en partenariat avec le CAUE du Val-de-Marne, en lien avec la direction des Espaces Verts et du Paysage.
Accès à la culture	Pérenniser le dispositif de médiation culturelle « MAC VAL dans tous ses quartiers » au bénéfice des habitants des QPV afin de permettre aux familles de découvrir le musée et les activités culturelles proposées, en lien avec la direction de la Culture.

Une nouvelle gouvernance : la mission politique de la ville

Pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route, une mission politique de la ville sera mise en place. Elle veillera à la prise en compte des enjeux des quartiers dans les différentes politiques départementales et à la mobilisation en leur faveur des politiques de droit commun. Elle proposera le cas échéant d'expérimenter des actions départementales spécifiques dans ces quartiers. Cette mission assurera également l'évaluation de la présente feuille de route politique de la Ville, notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Elle associera les secteurs les plus concernés : politique de la ville, habitat et renouvellement urbain, solidarités et protection maternelle et infantile, culture, sports, autonomie, insertion, collèges, transition écologique et santé.

À travers cette « Feuille de route départementale politique de la ville 2024-2030 » le Département s'engage pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers. Il est demandé au Conseil départemental :

- **D'approuver la feuille de route politique de la ville départementale 2024-2030 et la mise en place d'une nouvelle méthodologie de projet** (fiches action et gouvernance collégiale « mission politique de la ville ») ;
- **Précise que les trois contrats de ville territoriaux Grand-Orly-Seine-Bièvre, Grand-Paris-Sud-Est-Avenir et Paris-Est-Marne-et-Bois**, chacun intégrant une contribution départementale territorialisée prenant en compte les enjeux départementaux spécifiques dans ces territoires, seront approuvés par délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. DUVAUDIER
Vice président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Duvaudier', with a horizontal line underneath.

DÉLIBÉRATION N° 2024 -7 - 2 . 2 . 15

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14/10/2024

Le Conseil départemental du Val-de-Marne s'est réuni le 14/10/2024,
dans la salle des séances de l'Hôtel du Département,
conformément à l'article L. 3121-9 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Étaient absents excusés :

Membres de la commission ayant donné délégation de vote pour la séance :

Objet : Feuille de route départementale « politique de la ville » 2024-2030.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Sur le rapport présenté au nom de la 2^e commission par M. Aslangul ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Approuve la feuille de route départementale Politique de la ville 2024-2030 : « Agir pour la réduction des inégalités territoriales et accompagner l'évolution des quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne ».

Article 2 : Précise que les nouveaux contrats de ville territoriaux « Engagements quartiers 2030 » des établissements publics territoriaux Grand-Orly-Seine-Bièvre (GOSB), Grand-Paris-Sud-Est-Avenir (GPSEA), et Paris-Est-Marne-et-Bois (PEMB) seront approuvés par délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental du Val-de-Marne.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle 77000 Melun - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification. La juridiction administrative peut être saisie à partir du site <https://www.telerecours.fr>.

Le Président du Conseil départemental

Olivier Capitanio

**RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA REUSSITE
EDUCATIVE DES COLLEGIENS DES QUARTIERS POLITIQUE
DE LA VILLE****Pour qui ?**Les collégiens habitant en
QPV**Quand ?**Toute la durée des contrats
de ville « Engagement
Quartiers 2030 »**Quels suivis ?**

- Nb d'établissements REP/REP + bénéficiaires
- Nb de collégiens bénéficiaires
- Evaluation du contrat de ville 2027
- Revue annuelle Mission politique de la ville



L'école est le premier lieu de socialisation et de culture pour chaque enfant, aussi la réussite éducative doit-elle être perçue comme un bien commun accessible à tous. Dans les faits, les inégalités sociales à l'école sont notamment liées à l'environnement familial et social, et se conjuguent souvent à des disparités spatiales, qui conduisent à la concentration d'élèves ayant de grandes difficultés scolaires au sein de certaines zones, périmètres de l'éducation prioritaire très majoritairement en quartier politique de la ville. En Val-de-Marne, 48 des 108 collèges départementaux sont implantés en cœur de QPV ou dans un rayon de 300 mètres. 37 appartiennent au réseau de l'éducation prioritaire et bénéficient à ce titre de moyens dédiés, soit près d'**un collège sur trois**. Par ses dispositifs volontaristes permettant notamment le renforcement des actions éducatives au sein des collèges, **le Conseil départemental contribue, en partenariat avec l'Education Nationale, à corriger l'impact de ces inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire des élèves issus des quartiers prioritaires.**



Objectifs : assurer une bonne déclinaison des dispositifs départementaux en faveur de la réussite éducative au bénéfice des collégiens des quartiers politique de la ville

**Mise en œuvre :**

- Identifier les actions permettant de faciliter la mobilisation des dispositifs départementaux (*actions éducatives proposées par les directions départementales, dispositif SPEC (Soutien aux Projets Educatifs des Collèges), aides aux foyers socio-éducatifs...*) par les collèges REP/REP+, notamment dans le cadre des Cités éducatives ;
- En lien avec l'OQHS et à travers le partage et l'analyse de données relatives à la réussite éducative des collégiens des QPV, mesurer l'adéquation entre les politiques déployées et les besoins identifiés, et le cas échéant envisager la mise en place d'actions expérimentales pour répondre aux besoins non couverts (*ex : sensibilisation contre le harcèlement*).

Qui mobiliser ?

La Direction de l'Éducation et des Collèges
La Direction de l'Aménagement, de
l'Innovation et des Solidarités Territoriales –
Service Ville et Solidarités Urbaines

Porteurs de l'action

Le Département du Val-de-Marne, en lien
avec les établissements, l'Éducation
Nationale et les partenaires des Contrats de
Ville

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie partenariale

AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES POPULATIONS VIEILLISSANTES ET/OU EN PERTE D'AUTONOMIE DANS LES QPV



Pour qui ?

Les personnes âgées (60 ans et plus) et les personnes handicapées vieillissantes dans les QPV



Quand ?

Toute la durée des contrats de ville « Engagement Quartiers 2030 », en lien avec le Schéma départemental de l'autonomie renouvelé en 2025



Quels suivis ?

- Nombre d'acteurs locaux impliqués/bénéficiaires
- Evaluation du contrat de ville à mi-parcours (2027)
- Revue annuelle par la mission politique de la ville



Les politiques publiques mises en œuvre dans les QPV visent en quasi-totalité les populations jeunes et les familles, et répondent donc peu aux besoins des populations en perte d'autonomie. Or, le processus de vieillissement touche également les QPV : la part des personnes âgées de 60 ans et plus y augmente sensiblement (+ 0,9 point entre 2013 et 2018), avec des phénomènes de vieillissement encore plus intenses dans certains QPV (jusqu'à +5 points sur la même période). Au sein de ces territoires prioritaires, les personnes en perte d'autonomie font face à des difficultés au quotidien (habitat inadapté, mobilité, accès aux droits, isolement...), **fragilités aggravées par des problématiques spécifiques aux populations vivant en QPV** (maîtrise de la langue, revenus très modestes, accès aux soins...), qui **nécessitent une territorialisation de l'action publique pour des réponses spécifiques et adaptées**.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire de mieux identifier ces publics pour mieux prendre en compte l'ensemble des besoins spécifiques des personnes âgées et de celles en situation de handicap vieillissantes vivant dans les quartiers.



Objectifs : Mieux appréhender la question du bien vieillir dans les QPV et adapter le cas échéant les interventions départementales ciblant ces publics dans le cadre du Schéma départemental de l'autonomie (qui devrait être renouvelé en 2025) et des Espaces autonomie.



Mise en œuvre :

- Dans le cadre des contrats de ville « Engagements 2030 » et du schéma de l'autonomie (fiche « Bien vieillir dans les QPV »), élargir à d'autres QPV l'expérimentation du QPV de la Haie Griselle-La Hêtraie, menée en partenariat avec l'EPT 11, les deux villes concernées (Limeil-Brévannes et Boissy-Saint-Léger) et l'UPEC, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vieillissantes.
- Faciliter l'accès des associations des QPV aux financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, cette conférence coordonnant à l'échelle départementale le financement des actions de prévention de la perte d'autonomie et de lutte contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus (réunions d'information/présentation, participation à des initiatives locales (journées de prévention, fêtes de quartier...)).
- Faciliter l'accès des publics des QPV aux Espaces autonomie départementaux
- Développer l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dans les projets de réaménagements urbains, par la constitution d'un comité d'habitants consulté sur ces projets
- Construire et diffuser un référentiel favorable au vieillissement et au handicap pour le Val-de-Marne destinés aux aménageurs et aux bailleurs sociaux (en s'appuyant sur le référentiel du 93)
- Soutenir le développement de tiers-lieux au sein des QPV

Qui mobiliser ?

- La Direction de l'Autonomie
- La Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales

Porteurs de l'action

Le Département du Val-de-Marne, en lien avec les partenaires de l'autonomie et des Contrats de Ville

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie

Améliorer la qualité d'habiter des habitants des quartiers politiques de la ville en situation de précarité énergétique



Pour qui ?

Les habitants des QPV en situation de précarité énergétique



Quand ?

Toute la durée des contrats de ville « Engagement Quartier 2030 », en lien avec le CPOM Valophis Habitat et les conventions CD/bailleurs, ANAH et du programme SLIME



Quels suivis ?

Bilan et suivi groupe de travail DAIST-DHAB dans le cadre de fiches actions CPOM Valophis et conventions CD/Bailleurs
Convention ANAH/Programme SLIME
Evaluation des contrats de ville 2027
Revue annuelle par la mission politique de la ville



Les quartiers politiques de la ville, de par leur morphologie, souvent très minéraux, avec des logements mal isolés, sont majoritairement plus impactés par les phénomènes d'îlot de chaleur urbain et de pollution de l'air, alors même qu'ils concentrent les populations parmi les plus défavorisées. Dans ce contexte, les acteurs du logement, dont les bailleurs sociaux, par leur présence dans les QPV ainsi que leur connaissance des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, mais aussi des habitants, sont des acteurs incontournables pour améliorer la qualité d'habiter des habitants des QPV. Leur intervention est particulièrement importante sur les espaces communs, qu'il s'agisse de la création de lieux de rencontre et de lien social (jardins partagés ou collectifs en cœur d'îlot, locaux associatifs), de l'embellissement du cadre de vie (végétalisation, etc.), ou de la prise en compte de la précarité énergétique en tant qu'enjeu central de la politique du logement et donc de la politique de la ville. Avec ses politiques volontaristes en faveur de l'amélioration de l'habitat, le Département soutient l'intervention des organismes HLM, notamment la réhabilitation du parc social pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique, et pour favoriser l'accès de tous les Val-de-Marnais à un logement de qualité. **L'enjeu de cette fiche action est de renforcer ce partenariat avec l'ensemble des acteurs du logement intervenant sur les périmètres QPV, afin d'améliorer durablement les conditions et le cadre de vie des habitants dans leurs logements et leur environnement proche.**



Objectifs : Contribuer à améliorer la qualité d'habiter des habitants des QPV, en situation de précarité énergétique.



Mise en œuvre :

- Mobilisation des aides départementales à l'habitat pour soutenir les projets de réhabilitation des programmes les plus énergivores ;
- Déclinaison des exigences départementales en la matière dans les conventions entre le Département et les organismes HLM (dont le CPOM VALOPHIS HABITAT), notamment
 - pour renforcer la politique de lutte contre la précarité énergétique (les écogestes, les économies d'énergie, le réemploi) et la politique sociale des organismes, en facilitant l'accès aux appels à projets spécifiques en direction de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants, du lien social et du vivre ensemble (exemple le FIL de Valophis/ le FDL de Logial, etc.),
 - pour définir de nouvelles modalités de collaboration permettant d'avoir une meilleure visibilité par le Département des actions mises en œuvre par l'organisme dans le cadre des dispositifs PDV (*Gestion urbaine de proximité (GUP) ; Exonération de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB) ; Ateliers Santé Ville (ASV)...*),
 - et favoriser les projets portés par les habitants locataires, ou leurs associations (jardins partagés, projets sur la mémoire des quartiers...).
- La mobilisation de la convention à venir avec l'**ANAH** pour le soutien financier en direction des ménages modestes dans le cadre de travaux visant à améliorer les performances énergétiques de leur logements.
- La déclinaison du programme **SLIME** (*Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie*)

Qui mobiliser ?

- La Direction de l'Habitat
- La Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales
- Les bailleurs (dont VALOPHIS Habitat) + l'ANAH
- Les agences de l'énergie (CAUE 94 et ALEC-

Porteurs de l'action

Le Département du Val-de-Marne, en lien avec les partenaires des Contrats de Ville et les acteurs du logement

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie partenariale

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS EN INSERTION DANS LES QPV



Pour qui ?

Les allocataires du RSA issus
des quartiers prioritaires



Quand ?

Démarche partenariale sur
l'ensemble de la période du
contrat de ville (2024-2030)
et du PDIE (2023-2027)



Quels suivis ?

- Evaluation avec les partenaires des
contrats de ville
- Suivi de cohorte des bénéficiaires du
RSA en QPV
- Revue annuelle de la fiche action par
la mission politique de la ville



Selon les chiffres de l'OQHS, on dénombre **deux fois plus d'allocataires du RSA au sein des QPV** que sur le reste du territoire val-de-marnais, une forte dépendance de ces populations aux prestations sociales, et une insertion professionnelle plus difficile. Au vu de ces éléments et de ses compétences en matière d'insertion/emploi, le Département porte de forts enjeux pour faciliter le parcours insertion de ces publics : lutter contre le non recours des publics éligibles au RSA, renforcer la territorialisation du PDIE au sein des QPV, et adapter, voire réorienter, les politiques publiques du Département pour répondre aux besoins spécifiques des publics allocataires du RSA des QPV. Le Département se devra également d'intégrer à ses politiques d'intervention insertion/emploi les orientations de la Loi « Plein emploi » du 18/12/2023.

Objectifs :

- Travailler à une **meilleure identification des actions du Département** en faveur de l'insertion et de l'emploi par les partenaires des contrats de ville
- **Renforcer la mobilisation des dispositifs insertion/emploi du Département** dans les QPV (partenaires, offre PDIE, AAP « Objectif emploi »...), à travers des actions visant à mieux identifier et flécher les allocataires RSA des QPV sur ces dispositifs insertion (notamment clauses d'insertion ANRU / NPRU).

Mise en œuvre :

- **Associer la DASIPE aux instances partenariales de la Politique de la Ville** pour favoriser le travail en synergie en faveur de l'insertion des publics RSA issus des QPV et garantir une bonne articulation entre les différents programmes et gouvernances en place (gouvernance « Loi Plein emploi », « Cités de l'emploi »...).
- **Favoriser l'interconnaissance entre les services départementaux (EDS), les opérateurs en charge de l'accompagnement RSA et les acteurs associatifs locaux et de proximité dans les QPV** pour identifier et orienter les allocataires vers les dispositifs départementaux (réunions, GT thématiques contrat de ville, participation à des initiatives locales...).
- **Faciliter la mobilisation de l'offre d'insertion du PDIE** : identifier les freins à la déclinaison de l'offre au bénéfice des allocataires des QPV.
- **Evaluer les actions mises en œuvre** (par ex : via un suivi de cohorte des allocataires du RSA en QPV)

Qui mobiliser ?

- La direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours emploi
- Les acteurs de l'insertion et emploi des trois territoires
- Les cités de l'emploi

Porteurs de l'action

Le Département du Val-de-Marne, en lien avec les partenaires des contrats de ville

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie partenariale

SENSIBILISER LES ENFANTS DES QPV AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PAYSAGE A TRAVERS LE DISPOSITIF « Un jardin dans ma main »



Pour qui ?

Les enfants val de marnais habitant en QPV



Quand ?

Vacances de Printemps et de la Toussaint



Quels suivis ?

- Evaluation participative (nb de participants + retours des associations et des paysagistes de la DEVP)
- Revue annuelle de la fiche action par la mission politique de la ville



Les ateliers « Un jardin dans ma main » ont été imaginés par le CAUE du Val-de-Marne (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et mis en œuvre depuis 2007 avec le Département du Val-de-Marne, au sein des parcs départementaux (Direction des Espaces Verts et du Paysage). En 2019, le Service Ville et Solidarités Urbaines du Département a rejoint le partenariat afin de faciliter l'accès de ce programme aux enfants des quartiers Politique de la Ville. Ce dispositif est proposé au jeune public, dans un cadre scolaire, péri-scolaire, associatif, ou libre en fonction de la programmation.

Depuis 2019, 425 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif.

Objectifs :

- Apprendre aux enfants à lire, à observer, à décrypter les paysages et à en comprendre les enjeux.
- Sensibiliser les enfants aux questions d'environnement et de paysage, tout en découvrant les parcs départementaux.

Mise en œuvre :

1. Introduction

Les paysagistes du CAUE94 présentent leur métier, en expliquant ce en quoi il consiste : travail de conception et de suivi de chantier sur les parcs, squares, jardins, sur la ville et l'espace public. Les enfants vont devoir faire « comme des paysagistes » : observer, récolter des matériaux et concevoir – réaliser une maquette de son jardin imaginaire.

2. La visite (au sein d'un parc départemental)

Guidés par des paysagistes, les enfants commencent par explorer le parc tout en récoltant des matériaux qui serviront à la fabrication de maquettes. La visite du parc est adaptée en fonction de l'écoute, de l'âge et de la sensibilité des enfants. Les thèmes qui sont abordés : *lecture paysagère et histoire du parc*.

3. Atelier maquette

L'objectif de cet atelier est pour les enfants participants de produire une maquette de petits jardins, parcs ou coins de nature : chaque enfant devient le paysagiste d'un jardin imaginaire !

Qui mobiliser ?

DEVP/ CAUE/ en partenariat avec des associations ou des centres de loisirs ciblant les enfants des quartiers prioritaires mobilisés par la DAIST – VISU

Porteurs de l'action

Dispositif porté par le Département du Val-de-Marne, en partenariat avec le CAUE94

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie partenariale

Améliorer la qualité d'habiter des habitants des quartiers politiques de la ville en situation de précarité énergétique



Pour qui ?

Les habitants des QPV en situation de précarité énergétique



Quand ?

Toute la durée des contrats de ville « Engagement Quartier 2030 », en lien avec le CPOM Valophis Habitat et les conventions CD/bailleurs, ANAH et du programme SLIME



Quels suivis ?

Bilan et suivi groupe de travail DAIST-DHAB dans le cadre de fiches actions CPOM Valophis et conventions CD/Bailleurs
Convention ANAH/Programme SLIME
Evaluation des contrats de ville 2027
Revue annuelle par la mission politique de la ville



Les quartiers politiques de la ville, de par leur morphologie, souvent très minéraux, avec des logements mal isolés, sont majoritairement plus impactés par les phénomènes d'îlot de chaleur urbain et de pollution de l'air, alors même qu'ils concentrent les populations parmi les plus défavorisées. Dans ce contexte, les acteurs du logement, dont les bailleurs sociaux, par leur présence dans les QPV ainsi que leur connaissance des partenaires associatifs et institutionnels, des caractéristiques des quartiers, mais aussi des habitants, sont des acteurs incontournables pour améliorer la qualité d'habiter des habitants des QPV. Leur intervention est particulièrement importante sur les espaces communs, qu'il s'agisse de la création de lieux de rencontre et de lien social (jardins partagés ou collectifs en cœur d'îlot, locaux associatifs), de l'embellissement du cadre de vie (végétalisation, etc.), ou de la prise en compte de la précarité énergétique en tant qu'enjeu central de la politique du logement et donc de la politique de la ville. Avec ses politiques volontaristes en faveur de l'amélioration de l'habitat, le Département soutient l'intervention des organismes HLM, notamment la réhabilitation du parc social pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique, et pour favoriser l'accès de tous les Val-de-Marnais à un logement de qualité. **L'enjeu de cette fiche action est de renforcer ce partenariat avec l'ensemble des acteurs du logement intervenant sur les périmètres QPV, afin d'améliorer durablement les conditions et le cadre de vie des habitants dans leurs logements et leur environnement proche.**



Objectifs : Contribuer à améliorer la qualité d'habiter des habitants des QPV, en situation de précarité énergétique.



Mise en œuvre :

- Mobilisation des aides départementales à l'habitat pour soutenir les projets de réhabilitation des programmes les plus énergivores ;
- Déclinaison des exigences départementales en la matière dans les conventions entre le Département et les organismes HLM (dont le CPOM VALOPHIS HABITAT), notamment
 - pour renforcer la politique de lutte contre la précarité énergétique (les écogestes, les économies d'énergie, le réemploi) et la politique sociale des organismes, en facilitant l'accès aux appels à projets spécifiques en direction de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants, du lien social et du vivre ensemble (exemple le FIL de Valophis/ le FDL de Logial, etc.),
 - pour définir de nouvelles modalités de collaboration permettant d'avoir une meilleure visibilité par le Département des actions mises en œuvre par l'organisme dans le cadre des dispositifs PDV (*Gestion urbaine de proximité (GUP) ; Exonération de la taxe foncière sur le patrimoine bâti (TFPB) ; Ateliers Santé Ville (ASV)...*),
 - et favoriser les projets portés par les habitants locataires, ou leurs associations (jardins partagés, projets sur la mémoire des quartiers...).
- La mobilisation de la convention à venir avec l'**ANAH** pour le soutien financier en direction des ménages modestes dans le cadre de travaux visant à améliorer les performances énergétiques de leur logements.
- La déclinaison du programme **SLIME** (*Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie*)

Qui mobiliser ?

- La Direction de l'Habitat
- La Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales
- Les bailleurs (dont VALOPHIS Habitat) + l'ANAH
- Les agences de l'énergie (CAUE 94 et ALEC-

Porteurs de l'action

Le Département du Val-de-Marne, en lien avec les partenaires des Contrats de Ville et les acteurs du logement

Moyens de mise en œuvre

Moyens humains et ingénierie partenariale

FEUILLE DE ROUTE DEPARTEMENTALE POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030

Agir pour la réduction des inégalités territoriales et accompagner l'évolution des quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne

SOMMAIRE

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE 3

- > L'engagement départemental en faveur des quartiers4
- > Nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville 2024 : évolution des périmètres et premiers éléments d'analyse 5

ENJEU N°1 : CONTRIBUER A RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES 9

- > Axe 1 : Affirmer le Département comme chef de file des solidarités à travers 6 champs d'intervention prioritaires dans les QPV10
- > Axe 2 : Renforcer la territorialisation des politiques publiques départementales dans les QPV ...14

ENJEU N°2 : ETRE UN PARTENAIRE ACTIF DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIER 2030 » 15

- > Axe 3 : Être partie prenante de la gouvernance des contrats de ville16
- > Axe 4 : Mettre en œuvre des actions concrètes17

ENJEU N°3 : PROPOSER DES INTERVENTIONS DEDIEES AUX QPV ...19

- > Axe 5 : Soutenir le tissu associatif dans les QPV20
- > Axe 6 : Améliorer durablement le cadre et les conditions de vie des habitants des QPV20

LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

L'engagement départemental en faveur des quartiers

Si la politique de la ville relève avant tout de la responsabilité de l'État, des établissements publics territoriaux et des communes, le Département est un acteur incontournable et légitime dans les quartiers politiques de la ville (QPV), au titre de ses compétences en faveur de la promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, mais aussi par les infrastructures et équipements collectifs qu'il y gère.

La prégnance des enjeux relevant de la politique de la ville dans le Val-de-Marne, qui concerne plus de la moitié des communes et une part significative des habitants, l'a conduit à s'investir au-delà de la seule mobilisation de ses politiques de droit commun. Aussi a-t-il été signataire de la précédente génération de contrats de ville 2015-2023 et des 13 conventions du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Début 2024, la géographie prioritaire de la politique de la ville dans le Val-de-Marne a été actualisée, portant pour le département le nombre de QPV de 42 à 47, répartis sur 26 communes. 178 400 habitants sont désormais concernés par la politique de la ville, soit 12,7 % de la population val-de-marnaise (contre 143 000 précédemment). La nouvelle démarche de contractualisation « Engagement Quartiers 2030 » a été lancée par l'Etat à l'échelle des Établissements Publics Territoriaux (EPT).

Le Département entend affirmer son engagement pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et sera donc signataire des 3 contractualisations territoriales « engagement quartiers 2030 ». Les objectifs et les modalités de son intervention sont précisées dans cette « feuille de route départementale politique de la ville 2024-2030 ».

En effet malgré les efforts déjà consentis par l'ensemble des acteurs publics, les difficultés restent marquées dans ces territoires et nécessitent de maintenir et de renforcer des interventions adaptées et spécifiques.

La présente feuille de route vise à préciser la contribution du Département à la réduction des inégalités territoriales et à l'accompagnement de la transformation des quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne.

Elle s'attache à prendre en compte les problématiques les plus prégnantes sur ces territoires (fort taux de chômage, faibles niveaux de qualification, faible diversification des fonctions et de l'offre résidentielle...), par la mobilisation et la territorialisation des politiques relevant de ses compétences, comme l'action sociale, l'autonomie et le handicap, l'insertion professionnelle, la protection maternelle et infantile, et la protection de l'enfance, mais également au titre de ses politiques volontaristes en matière d'actions éducatives dans les collèges, d'habitat et de transition écologique.

Les actions relatives à cette nouvelle feuille de route politique de la ville seront pilotées et coordonnées par la Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales (DAIST).

Nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville 2024 : évolution des périmètres et premiers éléments d'analyse

Le décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023 a fait évoluer la géographie prioritaire à partir du 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, sur la période 2015-2023, le Val-de-Marne comptait 42 QPV, répartis sur 23 communes et sur l'ensemble des établissements publics territoriaux du département regroupant 143 000 Val-de-Marnais, soit 10,3% de la population. S'y ajoutaient 76 Quartiers de Veille Active (QVA).

Depuis le 1er janvier 2024, le Val-de-Marne compte 47 QPV, répartis sur 26 communes. Les QVA ne sont pas reconduits dans cette nouvelle géographie prioritaire. Conformément à la loi Lamy, un seul et unique critère est retenu par l'Etat pour définir les périmètres de la nouvelle géographie : le revenu des habitants.

L'augmentation du nombre de quartiers et l'élargissement du périmètre de la majorité des quartiers a engendré une hausse importante du nombre d'habitants du Val-de-Marne vivant dans un QPV, avec plus de **178 400 habitants**, soit une augmentation de près de 25% de l'effectif (+24,8%). Les habitants des QPV représentent 12,7% des habitants du Val-de-Marne, proportion en hausse par rapport à la géographie prioritaire précédente (+2,4 points).

Principales évolutions de la géographie prioritaire

Le nombre de QPV est passé de 42 à 47 quartiers, avec l'intégration de 9 nouveaux quartiers et la sortie de 4 quartiers.

Les 9 quartiers entrants sont :

- Fosse Rouge - Cité Verte (Sucy-en-Brie)
- Grand Ensemble (Alfortville)
- Centre-ville / Barbusse (Choisy-le-Roi)
- Pavé de Grignon (Thiais)
- La Plaine (Cachan)
- Vercors - Chastenot (Villejuif et Le Kremlin-Bicêtre)
- Les Combattants (Vitry-sur-Seine)
- La Vallée aux Renards (L'Haÿ-les-Roses)
- Haut-Pays - La Grusie (Villeneuve-le-Roi)

Les 4 quartiers sortants de la géographie prioritaire sont :

- Balzac (Vitry-sur-Seine)
- Petit Pré - Sablières (Créteil)
- Cité Jardins (Cachan)
- Grands Champs (Thiais).

De nouvelles communes intègrent la géographie prioritaire

Avec ces quartiers entrants, trois nouvelles communes sont concernées par la géographie prioritaire : Sucy-en-Brie, Villeneuve-le-Roi et Chevilly-Larue (avec l'agrandissement du quartier de Lallier qui devient intercommunal sur Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses), portant à 26 le nombre de communes du Val-de-Marne concernées par la géographie prioritaire.

Un agrandissement de la majorité des quartiers déjà existants

La majorité des quartiers déjà existants avant le nouveau décret ont été agrandis. A l'inverse, seul le quartier de Chantereine à Alfortville a fait l'objet d'une réduction de son périmètre.

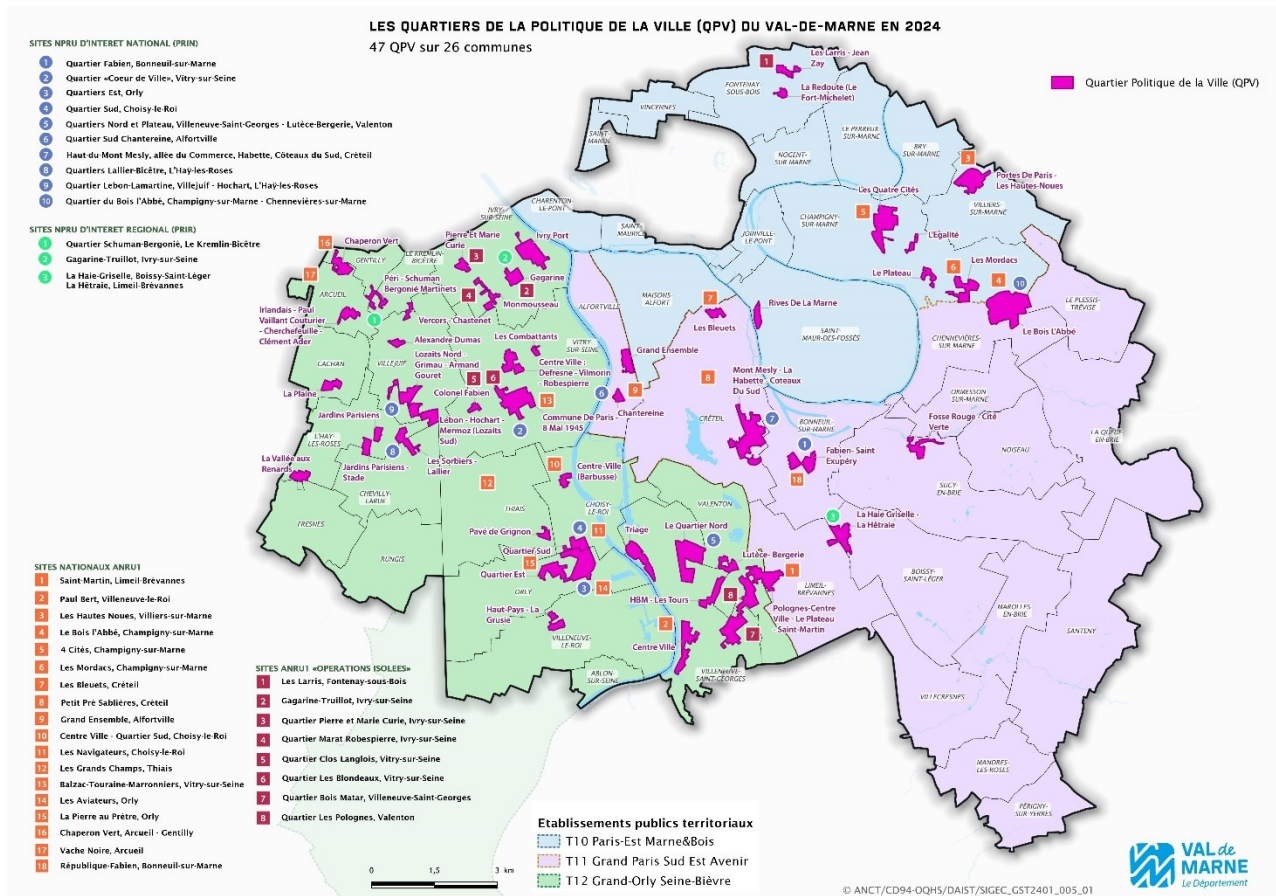
Une hausse de la précarité dans certaines zones du Val-de-Marne

Ces agrandissements témoignent d'un étalement de la précarité au-delà des périmètres précédents, tandis que les nouveaux quartiers peuvent traduire l'apparition de nouvelles poches de pauvreté ou la non amélioration de la situation de certains Quartiers de Veille Active (Vallée aux Renards, Cité Verte - Fosse Rouge, Grand Ensemble, La Plaine, Vercors - Chastenet, Centre Rouge-Ville, Les Combattants, Haut-Pays - La Grusie). Seul le quartier du Pavé de Grignon à Thiais ne faisait pas partie de la géographie prioritaire par le passé.

Le renouvellement urbain a transformé certains quartiers

Enfin, 3 des 4 quartiers sortant de la géographie prioritaire val-de-marnaise ont bénéficié d'un programme de renouvellement urbain ANRU1 permettant d'enrayer leur appauvrissement, de diversifier leur habitat, et d'améliorer durablement les conditions de vie de leurs habitants.

Les quartiers politique de la ville val-de-marnais au 1^{er} janvier 2024



Zoom sur les grandes problématiques territoriales dans les QPV val-de-marnais

L'Observatoire départemental des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) mis en place en 2017 a développé une expertise afin d'identifier certaines spécificités des QPV à partir de nombreux indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques pour mieux connaître et anticiper leurs enjeux.

Ces indicateurs répartis sur plusieurs grandes thématiques (démographie, logement et habitat, économie, emploi, formation, santé, services publics, transports, commerces, environnement, culture et tissu associatif) permettent notamment de comparer la situation des QPV val-de-marnais avec l'ensemble du département afin d'adapter au mieux les politiques départementales pour répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Indicateurs clés OQHS

	Ensemble des QPV du Val-de-Marne	Ensemble du Val-de-Marne	Ecart entre les QPV du Val-de-Marne et le Val-de-Marne		Année	Source
			Détaillé (en points)	Simplifié		
DÉMOGRAPHIE						
Population de moins de 18 ans ^a	28,5%	23,0%	+ 5,5 pts	+	2020	Insee, RP
Population de 60 ans et plus ^b	16,7%	20,2%	- 3,5 pts	-	2020	Insee, RP
Familles monoparentales ^a	42,5%	31,7%	+ 10,8 pts	+	2020	Insee, RP
Familles nombreuses (3 enfants ou plus) ^a	30,5%	19,6%	+ 10,9 pts	+	2020	Insee, RP
Cadres et professions intellectuelles supérieures ^a	8,3%	26,6%	- 18,3 pts	-	2020	Insee, RP
LOGEMENT & HABITAT						
Ménages locataires d'un logement social ^a	72,0%	26,2%	+ 45,8 pts	+	2020	Insee, RP
SITUATION ÉCONOMIQUE, EMPLOI & FORMATION						
Taux de pauvreté ^b	36,2%	17,2%	+ 19,0 pts	+	2021	FiLoSoFi
Niveau de vie mensuel médian des ménages ^b	1 349 €	2 023 €	- 674 €	-	2021	FiLoSoFi
Part des prestations sociales dans le revenu disponible ^b	16,1%	5,2%	+ 10,9 pts	+	2021	FiLoSoFi
Taux de chômage des 15-64 ans ^b	19,5%	12,1%	+ 7,4 pts	+	2020	Insee, RP
Taux de chômage des 15-24 ans ^a	31,5%	23,5%	+ 8,0 pts	+	2020	Insee, RP
Part de contrats précaires parmi les salariés de plus de 15 ans ^a	17,9%	13,5%	+ 4,4 pts	+	2020	Insee, RP
Part de la population avec un bas niveau de formation ^a	34,0%	19,4%	+ 14,6 pts	+	2020	Insee, RP
SANTÉ						
PMI départementale à moins de 10 minutes à pied ^c	50,7%	31,2%	+ 19,5 pts	+	2024	OQHS
ENVIRONNEMENT						
Part exposée moyennement ou fortement à un îlot de chaleur urbain	46,9%	23,5%	+ 23,4 pts	+	2022	IPR - OQHS
Part de surface aérienne arborée (arbres et arbustes)	25,5%	32,5%	- 7,0 pts	-	2022	CD94
SERVICES PUBLICS						
EDS à moins de 10 minutes à pied ^c	24,6%	15,3%	+ 9,3 pts	+	2024	OQHS

a : la donnée pour l'ensemble des QPV du Val-de-Marne est une estimation de l'OQHS.

b : la donnée pour l'ensemble des QPV du Val-de-Marne est la donnée officielle de l'Insee.

c : les données à l'échelle du Val-de-Marne ne prennent pas en compte les communes de moins de 10 000 habitants.

Clé de lecture : 28,5% des habitants des QPV du Val-de-Marne ont moins de 18 ans, contre 23,0% pour l'ensemble de la population du Val-de-Marne. Les QPV du Val-de-Marne ont une population plus jeune de 5,5 points de plus par rapport au département dans son ensemble.

Au-delà de l'indicateur de pauvreté, critère unique retenu pour définir la géographie prioritaire, la situation des QPV du Val-de-Marne se caractérise par des spécificités socio-démographiques particulières en comparaison à l'ensemble du territoire du Val-de-Marne. En matière d'emploi, de formation, de logements, de situation économique, d'environnement et d'accès aux services publics, des inégalités fortes existent sur le territoire du Val-de-Marne. D'un quartier à l'autre, d'un territoire à l'autre, les écarts de niveau et de conditions de vie sont parfois élevés.

Tout d'abord, en matière de pauvreté, dans les QPV val-de-marnais, le taux de pauvreté varie entre 25 et 49% (36,2% pour l'ensemble des QPV du Val-de-Marne) tandis qu'il se situe à hauteur de 17,2% pour le territoire du Val-de-Marne : malgré la disparité de la situation des QPV sur cet indicateur, ils sont tous largement supérieurs à la moyenne départementale.

La population des quartiers politique de la ville est plus jeune avec une part de moins de 18 ans plus importante que dans le reste du Val-de-Marne (28,5% contre 23,0% pour le département) et à l'inverse une part de personnes âgées moindre (16,7% contre 20,2% pour le Val-de-Marne). Malgré cela un vieillissement est observable (+0,9 point entre 2013 et 2018) similairement à la tendance départementale (+0,8 point).

La population des QPV val-de-marnais conserve une forte composante familiale : les familles nombreuses et les familles monoparentales sont en proportion plus importante : 42,5 % des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales et 30,5% des familles avec 3 enfants ou plus, soit bien plus qu'à l'échelle du Département (respectivement 31,7% et 19,6 %). Ces familles comme la majorité des habitants des QPV du Val-de-Marne vivent dans un logement social (72%), soit une proportion bien plus importante que dans le reste du Val-de-Marne (26,2%).

En matière d'insertion et d'emploi les enjeux sont importants : le taux de chômage est plus élevé (19,5%) que dans le reste du Département (12,1%) et plus spécifiquement chez les jeunes (31,5% contre 23,5% pour le Val-de-Marne). Les habitants des QPV en situation d'emploi sont aussi plus fortement concernés par des contrats précaires (17,9% contre 13,5%). Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par une population moins diplômée : plus du tiers de la population (34%) a un niveau de formation bas (sans diplôme, CEP).

Les habitants des QPV val-de-marnais présentent d'autres vulnérabilités notamment vis-à-vis du dérèglement climatique avec une exposition plus forte à l'effet d'îlot de chaleur urbain : 46,9% de la surface des QPV val-de-marnais sont moyennement ou fortement exposés aux îlots de chaleur urbain contre 23,5 % sur l'ensemble du département.

En revanche, certaines disparités existent en matière d'environnement entre les quartiers, 3 sont moins fortement exposés aux îlots de chaleur que la moyenne départementale (Haut Pays – La Grusie (Villeneuve-le-Roi, 1,6%), Lozait Nord – Grimau - Armand Gouret (Villejuif, 17,5%) et HBM – Les Tours (Villeneuve-Saint-Georges, 18,9%)). A l'inverse, sur certains quartiers, l'ensemble du quartier est exposé moyennement ou fortement aux vagues de chaleur (Les Combattants (Vitry-sur-Seine, 100%), La Redoute – Le Fort-Michelet (Fontenay-sous-Bois, 99,9%)).

Le quartier de la Fosse Rouge – Cité Verte (Sucy-en-Brie) est également un quartier fortement arboré (55,8% de la surface du quartier est arborée) similairement au quartier du Haut Pays – La Grusie (Villeneuve-le-Roi, 44,7%) en comparaison avec la moyenne départementale (32,5%), à l'opposé de quartiers très peu arborés (Les Combattants (Vitry-sur-Seine, 10,3%), Ivry Port (Ivry-sur-Seine, 12,5%) et Grand Ensemble (Alfortville, 12,7%)).

Enfin, l'accessibilité et la proximité aux services publics départementaux de la Protection Maternelle et Infantile et de l'action sociale (Espaces Départementaux des Solidarités - EDS) est importante dans les quartiers : la moitié des QPV bénéficient d'un centre de PMI à moins de 10 minutes à pied (50,7% contre 31,2% pour l'ensemble du Département) ainsi que pour les EDS (24,6% contre 15,3%) : ces équipements sont donc relativement accessibles aux populations vulnérables des QPV.

Ce maillage territorial des infrastructures départementales dans les QPV constitue un atout pour les habitants, sur lequel le Département s'appuiera pour mobiliser les politiques publiques départementales afin de répondre aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires dans le cadre de sa feuille de route politique de la ville 2024-2030.

2

ENJEU N°1 : CONTRIBUER A RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Axe 1: Affirmer le Département comme chef de file des solidarités à travers 6 champs d'intervention prioritaires dans les QPV

➤ **Pauvreté et inégalités : mobilisation des compétences départementales de l'action sociale au cœur des enjeux pour les quartiers**

▪ **Insertion sociale et professionnelle**

Le Département, en tant que chef de file en matière d'insertion, agit en faveur de l'insertion sociale et professionnelle afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Avec un taux de pauvreté moyen de 36 % dans les QPV val-de-marnais (contre 16% dans le Val-de-Marne), on dénombre 2 fois plus d'allocataires du RSA parmi les habitants des QPV que sur le reste du département, et une forte dépendance des populations aux prestations sociales. Les QPV val-de-marnais sont particulièrement concernés par le chômage et les emplois peu qualifiés, l'insertion professionnelle y est plus difficile, notamment pour les femmes qui ont un taux d'activité plus faible qu'à l'échelle du Val-de-Marne. Les enjeux d'insertion et de retour à l'emploi y sont donc particulièrement prégnants.

Avec l'adoption du nouveau Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi 2023-2027 (PDIE), le Département a pour ambition de renforcer sa politique d'insertion en faveur des allocataires du RSA visant le retour à l'emploi pour tous grâce à un dispositif ambitieux de prise en charge individualisée et renforcée des personnes afin de leur permettre une dynamique d'insertion positive.

Le PDIE est structuré en 4 axes :

- ✓ Convoquer, orienter et accompagner tous les allocataires du RSA vers l'emploi ;
- ✓ Développer l'offre d'insertion dans un objectif de retour à l'emploi ;
- ✓ Mobiliser toutes les compétences du Département au service de l'insertion ;
- ✓ Piloter et faire vivre le PDIE en associant les acteurs du territoire.

A ce titre, le Département poursuivra sa participation aux « cités de l'emploi » qui impliquent les acteurs de l'emploi, de la cohésion sociale et du développement économique au bénéfice des habitants des QPV et devra être particulièrement associé à la mise en œuvre des clauses d'insertion prévues dans les conventions de renouvellement urbain afin de garantir une **bonne déclinaison de cette politique d'intervention à l'échelle des QPV**.

Par ailleurs, chef de file en matière d'action sociale, le Département affirme sa volonté de proximité et son action en faveur des habitants des QPV grâce à ses Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) situés en cœur ou en toute proximité des quartiers. Ils permettent en effet d'accompagner au mieux les publics éloignés de l'emploi et notamment les allocataires du RSA, à l'appui notamment des actions menées dans le cadre du PDIE.

▪ **Protection maternelle et infantile**

La PMI joue un rôle de prévention majeur dans le domaine médical, psychologique, éducatif et social pour les futures mamans et les enfants. Ses missions regroupent un ensemble de mesures médico-sociales destinées à assurer, par des actions préventives continues, la protection des femmes enceintes, des mères et des enfants jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire. Les équipes professionnelles réalisent des actions de prévention et de promotion de la santé dans de multiples domaines : consultations pour les bébés et enfants jusqu'à 6 ans avec vaccinations, consultations prénuptiales, planification des naissances, IVG, dépistage des infections sexuellement transmissibles, surveillance de la grossesse, bilans de santé pour les enfants en école maternelle, promotion de la santé bucco-dentaire, suivi médical des enfants de moins de 6 ans, prévention de la maltraitance, prise en charge des enfants, des mineurs et des femmes enceintes en difficulté.

Les actions réalisées par les centres de PMI permettent donc de répondre à un enjeu fondamental en matière de santé dans les QPV, sachant que la santé fait désormais partie des thématiques prioritaires des contrats de ville « engagements quartiers 2030 ».

Le Département s'appuiera sur ses centres de PMI et de planification familiale situés en cœur ou en toute proximité de quartier qu'il pourra mobiliser pour proposer des actions spécifiques de prévention en direction des enfants des QPV.

Il pourra également mobiliser la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé et l'OQHS pour réaliser des études sur la santé mère-enfant dans les QPV.

- **Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**

Si les QPV restent des quartiers à forte dominante jeune, ils vieillissent aussi et cela se traduit par un changement dans la pyramide des âges, très marqué dans un certain nombre de QPV, similairement à la tendance nationale. Le Département est engagé pour améliorer la prise en compte des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vieillissantes dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de son Schéma Départemental pour l'Autonomie. Cela a notamment permis d'aboutir à une expérimentation « *Bien vieillir dans les quartiers* » menée sur le QPV intercommunal de la Haie Griselle/La Hêtraie, à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes.

EXPERIMENTATION « BIEN VIEILLIR DANS LES QUARTIERS », QPV LA HAIE GRISELLE - LA HETRAIE

Le Département a mis en place une recherche-action en partenariat avec l'UPEC sur le vieillissement dans les QPV, nécessitant la mobilisation des villes et de l'ensemble des acteurs et des publics concernés pour identifier les besoins spécifiques en matière de vieillissement des habitants de ce quartier intercommunal et expérimenter la mise en œuvre d'actions adaptées. Le choix pour le territoire d'expérimentation s'est porté sur le quartier de La Haie Griselle - La Hêtraie à Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes. Ce quartier a été choisi car le vieillissement est fortement marqué avec une hausse importante sur les dernières années de la part de 60 ans et plus (+4,6 points entre 2014 et 2020 contre +0,9 point pour le Val-de-Marne) et de 75 ans et plus (+1,7 point, contre une stagnation pour le Val-de-Marne).

De plus, le Département mène une politique volontariste pour favoriser l'intégration dans la ville des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, améliorer leur quotidien et diversifier les dispositifs d'accueil. Il dispose pour cela de plusieurs espaces autonomie en toute proximité des QPV et du dispositif de la **conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées**, qui permet de soutenir des actions notamment dans les quartiers pour le soutien aux aidants et la lutte contre l'isolement.

- **Prévention spécialisée**

Les clubs de prévention jouent un rôle essentiel dans les QPV où les jeunes de moins de 18 ans et les familles monoparentales sont sur-représentés par rapport au reste du département. La prévention spécialisée relève des missions de la protection de l'enfance du Département qui habilite des associations de prévention spécialisée regroupant des équipes d'éducateurs pour intervenir dans ce cadre auprès de jeunes val-de-marnais afin de proposer des actions éducatives alternatives ou des parcours d'insertion spécialisés et adaptés.

Les bénéficiaires sont les jeunes de 12 à 25 ans en difficulté, en risque d'inadaptation sociale ou de marginalisation avec une attention particulière pour les jeunes de 12-16 ans.

Les médiateurs de rue et les éducateurs spécialisés opèrent auprès de jeunes et visent à construire une dynamique concertée en travaillant à donner du sens aux actions proposées pour favoriser l'inclusion des publics, qu'elle soit sociale ou professionnelle.

Dans cette optique, les chantiers professionnels représentent un levier précieux pour la mobilisation de cette mission départementale au service de l'insertion des jeunes des QPV. Un travail en transversalité articulant les différentes pratiques des acteurs du territoire impliqués pourra être mené avec les partenaires dans le cadre des contrats de ville.

➤ **Accompagner l'évolution des quartiers val-de-marnais grâce aux politiques départementales**

▪ **Les collèges et actions éducatives**

Le Département compte 44 collèges en cœur de quartier ou à toute proximité, qui accueillent près de 23 000 collégiens, dont 27 collèges relevant de l'éducation prioritaire. Les jeunes des QPV rencontrent plus de difficultés scolaires avec un retard en sixième plus fréquent (9,9% contre 7,2% hors QPV), en partie lié à l'origine sociale des collégiens. Après la 3ème, les élèves vivant dans des QPV s'orientent plus souvent vers des filières professionnelles que les autres jeunes (47,8% des élèves de première résidant en QPV sont en filière professionnelle contre 27,5% hors QPV). L'éducation est donc un enjeu extrêmement prégnant dans les quartiers prioritaires et au cœur des futurs contrats de ville, notamment à travers les actuelles et futures cités éducatives.

Dans le cadre de sa compétence collèges, et par ses dispositifs volontaristes permettant notamment le renforcement des actions éducatives au sein des collèges, le Département contribue, en partenariat avec l'éducation nationale, à corriger l'impact de ces inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire des élèves issus des quartiers prioritaires.

Avec le guide des actions éducatives, le Département propose des actions variées en direction des collégiens pour accompagner leur réussite, favoriser leur accès aux savoirs et aux connaissances, encourager leur autonomie et leur émancipation, développer leur ouverture au monde et le vivre ensemble. Le Département propose également plusieurs appels à projets pour soutenir les initiatives éducatives des établissements et des dispositifs pour favoriser la réussite éducative.

Dans le cadre de la nouvelle génération des Contrats de ville, un travail devra être mené en lien avec les partenaires et les établissements scolaires concernés afin d'optimiser la mobilisation de ces dispositifs départementaux en faveur de la réussite éducative au bénéfice des collégiens des QPV.



[Valenton : inauguration du collège Samuel-Paty | valdemarne.fr](https://valdemarne.fr)

Inauguration du collège Samuel-Paty à Valenton. Ce collège public, le 106e du département, accueille depuis le 2 septembre 2021 les collégiens issus notamment des quartiers des villes de Valenton, Limeil-Brévannes et Villeneuve-Saint-Georges. Il s'agit du premier collège Samuel-Paty de France, en hommage à ce professeur victime d'une attaque terroriste pour avoir simplement exercé son métier, et saluer son engagement envers les valeurs de la République. Le Département a investi 28 millions d'euros pour sa réalisation.

▪ La transition écologique

La transition écologique a été inscrite pour la première fois comme un enjeu transversal des contrats de ville "Engagements 2030". En effet, alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbaine, mauvaises performances énergétiques du parc de logements, etc...

Le Département entend accompagner ces quartiers plus vulnérables vers davantage de résilience, et les politiques départementales peuvent y contribuer par :

- La déclinaison des actions départementales de la **Stratégie Climat** et de la **Stratégie Nature en Val-de-Marne** adoptées en 2024,
- La mobilisation des **aides à l'habitat** pour la réhabilitation des passoires thermiques et du dispositif « Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie » (**SLIME**) qui accompagne les ménages modestes pour l'amélioration de leurs logements,
- La mobilisation d'actions départementales en faveur de projets de **végétalisation** et de **renaturation** avec le plan 50 000 arbres, et le dispositif spécifique « Nature en ville » dédié aux projets de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, 11 parcs départementaux se situent à moins de 300 mètres d'un QPV val-de-marnais, ainsi que la Coulée Verte Bièvre Lilas (CVBL, qui traverse notamment le quartier Lebon-Lamartine/Hochart à Villejuif/L'Haÿ-les-Roses), et la voie verte « la Végétale » (quartier Saint-Martin à Limeil-Brévannes), avec pour ces dernières des enjeux forts en termes de mobilité, de lien social et de préservation de l'environnement.



*Quartier du Bois l'Abbé : la Tour Rodin émergeant de l'Espace naturel sensible (ENS) départemental de la Plaine des Bordes
Crédit photo Estelle Sedilot*

Axe 2 : Renforcer la territorialisation des politiques publiques départementales dans les QPV

➤ Mobilisation du maillage territorial des services publics départementaux dans les QPV (PMI, crèches, collèges, EDS...)

Pour mieux répondre aux besoins et aux vulnérabilités des Val-de-Marnais vivant dans ces quartiers, le Département mobilisera le maillage territorial des services publics départementaux de proximité (Centres de Protection Maternelle et Infantile et de planification familiale, crèches départementales, collèges, Espaces des Solidarités, espaces autonomie, permanences départementales). En s'appuyant sur l'expertise de ses agents, qui œuvrent au quotidien au service des habitants des QPV, il identifiera et suivra les difficultés les plus prégnantes dans ces quartiers et leur évolution.

➤ Une meilleure intégration des enjeux spécifiques des QPV au sein des politiques et dispositifs départementaux, des partenariats, et des documents stratégiques

Convaincu de la spécificité de certaines situations territoriales, nécessitant une adaptation des différentes politiques départementales dites « de droit commun », le Département veillera à la prise en compte des enjeux de la politique de la ville dans ses documents stratégiques et dans les actions qui en découlent.

Il s'agit d'une nouvelle action, qui sera à déployer en premier lieu dans les conventions de partenariat entre le Département et les bailleurs sociaux présents dans les QPV, et dans les documents stratégiques et dispositifs de la collectivité qui le justifient.

➤ Evaluation et adaptation si nécessaire des politiques publiques départementales avec l'appui des analyses des données d'activités départementales et l'Observatoire départemental des Quartiers d'Habitat Social (OQHS).

L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) est le seul observatoire des quartiers à l'échelle départementale. Insuffisamment mobilisé par les partenaires malgré des besoins importants en la matière, l'OQHS a priorisé lors de sa création une approche socio-démographique quantitative. Cependant, des analyses qualitatives sont de plus en plus nécessaires pour comprendre les dynamiques socio-démographiques à l'œuvre au sein des quartiers. Aussi, le Département entend mobiliser son observatoire plus largement pour renforcer sa connaissance des QPV de manière fine et locale et faire de cet outil une véritable aide à la décision, afin de mieux territorialiser, orienter et évaluer les politiques départementales en direction de ces quartiers.

L'objectif sera donc de mobiliser et d'adapter, le cas échéant, les actions relevant des politiques publiques départementales aux besoins spécifiques des quartiers prioritaires, en s'appuyant notamment sur le maillage territorial des équipements départementaux (PMI, crèches, collèges, EDS...) desservant les QPV.

2

ENJEU N°2 : ETRE UN PARTENAIRE ACTIF DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Axe 3 : Être partie prenante de la gouvernance des contrats de ville

➤ Le Département signataire des contrats de ville

Le Département officialisera son implication dans les quartiers en signant les trois contrats de ville territoriaux du Val-de-Marne « Engagement quartiers 2030 ».

Au regard de ses compétences et des enjeux départementaux particulièrement prégnants dans ces quartiers, en tant que chef de file en matière de solidarité et de cohésion territoriale, le Département sera très vigilant à être pleinement intégré dans les instances de gouvernance et de pilotage de ces contrats et dans leur évaluation à mi-parcours.

➤ Intégration des enjeux départementaux dans les contrats de ville par des contributions territorialisées

Les trois contrats de ville territoriaux sont structurés autour de thématiques prioritaires définies à l'échelle de chaque territoire, complétées par des projets de quartier déclinant ces thématiques et pouvant en porter d'autres en fonction des réalités et besoins locaux.

Les engagements des partenaires signataires figureront en annexe de chaque contrat. A ce titre, une contribution départementale spécifique à chaque territoire prenant en compte les enjeux départementaux territorialisés sera annexée aux contrats de ville.

➤ Apport en expertise et en ingénierie par la mobilisation des analyses de l'Observatoire départemental des Quartiers d'Habitat Social (OQHS)

La mise en place de l'OQHS départemental a permis de construire et d'analyser un certain nombre d'indicateurs statistiques sur la situation des quartiers. L'objectif est d'observer les quartiers et d'identifier leurs dynamiques au cours du temps, de les comparer entre eux et d'identifier les décrochages par rapport à la moyenne du Val-de-Marne, des communes ou des EPT.

L'OQHS départemental développera de nouveaux indicateurs thématiques en lien avec les nouveaux objectifs des contrats de ville. Dans le cadre de l'axe transversal « transition écologique » des contrats de ville, il produira en particulier des indicateurs complémentaires sur les thématiques de l'environnement et de la santé en plus de ceux déjà développés tels que l'accessibilité aux professionnels de soins, la couverture arborée et les îlots de chaleur urbaine. Ceci permettra d'analyser de façon plus fine les inégalités socio-environnementales au sein du territoire et de dégager des priorités collectives d'action correctrice.

Cette expertise en matière d'observation et d'évolution du profil des populations des quartiers contribuera au réseau d'échange et de partage de connaissance sur la réalité de ces quartiers, afin de soutenir en ingénierie et en expertise l'ensemble des partenaires des contrats de ville.

Axe 4 : Mettre en œuvre des actions concrètes

➤ Des fiches action opérationnelles pour décliner les actions départementales dans les QPV

Afin de répondre à l'enjeu de territorialisation des politiques publiques départementales sur les QPV et d'affirmation des compétences départementales, des fiches action proposant très concrètement des déclinaisons des politiques et actions départementales dans les QPV seront mises en place. Ces fiches répondent chacune à des enjeux identifiés dans les contrats de ville et recourent des priorités d'actions départementales. Ces nouveaux outils pourront être enrichis tout au long du contrat de ville, notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, et de nouvelles fiches actions pourront être déployées en fonction de l'évolution des enjeux dans ces quartiers, en lien avec les priorités et politiques départementales. La mise en œuvre de cette première génération de fiches action sera coordonnée par la Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales, en partenariat étroit avec les directions départementales mobilisées.

6 PREMIERES FICHES ACTION MISES EN ŒUVRE EN 2024

Thématique de la fiche action	Objectifs poursuivis
Education	Renforcer et adapter les actions menées en direction des collégiens des QPV dont la réussite scolaire est souvent impactée par les inégalités sociales et économiques en lien avec la Direction de l'Éducation et des Collèges.
Bien vieillir dans les quartiers	Améliorer la prise en compte des besoins des populations vieillissantes et/ou en perte d'autonomie dans les QPV, en lien avec le schéma départemental de l'autonomie et la Direction de l'Autonomie.
Lutte contre la précarité énergétique	Réduire la précarité énergétique des habitants des QPV en lien avec la Direction de l'Habitat.
Insertion et retour à l'emploi	Renforcer la prise en charge des publics en insertion dans les QPV et accompagner leur retour à l'emploi dans le cadre du PDIE, en lien avec la Direction de l'Action Sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi.
Transition écologique	Pérenniser et développer les ateliers « Un jardin dans ma main » dans les parcs départementaux, à l'attention du jeune public des QPV et en partenariat avec le CAUE du Val-de-Marne, en lien avec la Direction des Espaces Verts et du Paysage.
Accès à la culture	Pérenniser le dispositif de médiation culturelle « MAC VAL dans tous ses quartiers » au bénéfice des habitants des QPV afin de permettre aux familles de découvrir le musée et les activités culturelles proposées, en lien avec la Direction de la Culture.



« Le MAC VAL dans tous ses quartiers » Crédit Photo Mac Val- CD94



Ateliers « Un jardin dans ma main » dans les parcs départementaux,
Crédit photo Direction des Espaces Verts et du Paysage- CD94

➤ Une nouvelle gouvernance interne : la Mission Politique de la Ville

Pour faciliter la mise en œuvre de la feuille de route, « une mission Politique de la Ville » sera mise en place. Elle veillera à la prise en compte des enjeux des quartiers dans les différentes politiques départementales et à la mobilisation en leur faveur des politiques de droit commun. Elle proposera le cas échéant d'expérimenter des actions départementales spécifiques dans ces quartiers.

Cette mission assurera également l'évaluation de la présente feuille de route politique de la Ville, notamment dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville.

Elle associera les secteurs les plus concernés, notamment : politique de la ville, habitat et renouvellement urbain, solidarités et protection maternelle et infantile, culture, sports, autonomie, insertion, collèges, transition écologique et santé.

3

ENJEU N°3 : PROPOSER DES INTERVENTIONS DEDIEES AUX QPV

Axe 5 : Soutenir le tissu associatif dans les QPV

➤ Les associations, pilier de la cohésion sociale dans les quartiers

Le monde associatif notamment dans les quartiers est un acteur essentiel du lien social et du bien vivre ensemble. Les associations construisent leurs actions au plus près des besoins des quartiers et constituent à ce titre des partenaires importants avec lesquels le Département mettra en place des coopérations au service du développement des quartiers.

➤ Une nécessaire évaluation du dispositif départemental "encouragement des initiatives de proximité"

Le Département procédera à une évaluation approfondie du dispositif « encouragement des initiatives de proximité » créé il y a plus de 20 ans. Sur la base de cette évaluation, il proposera des évolutions pour une meilleure prise en compte des besoins des associations œuvrant dans les quartiers, en lien avec les priorités d'intervention départementales.

Le Département pourra également initier avec les partenaires associatifs des projets expérimentaux au bénéfice des habitants de ces quartiers, sur la base des politiques publiques départementales de droit commun.

Enfin, en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Social Européen, et avec la mobilisation du Service des Affaires Européennes, le Département pourra faciliter l'accès aux financements européens en faveur de projets bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires (ex : animation territoriale du FSE +, actions de communication auprès des porteurs de projets afin de déployer la culture et le réflexe du recours au FSE pour financer les projets dans les quartiers).

Axe 6 : Améliorer durablement le cadre et les conditions de vie des habitants des QPV

➤ Mobiliser les politiques départementales volontaristes en soutien à l'investissement durable et à la réduction des inégalités territoriales

Dans cette nouvelle génération de contrats de ville, le Département s'engage pour l'amélioration du cadre de vie des habitants dans les quartiers. A cet effet, il pourra mobiliser :

- **Sa politique d'aide à l'habitat**, par laquelle le Département subventionne fortement les bailleurs sociaux afin de réhabiliter et de développer l'offre des logements sociaux sur le Val-de-Marne. Le nouveau règlement des aides à l'habitat adopté en juillet 2023 met en particulier l'accent sur la lutte contre la précarité énergétique et concentre les financements départementaux dédiés aux réhabilitations sur les logements particulièrement énergivores.

- **Son dispositif « soutien aux équipements de proximité » dédié aux QPV**

Le Département accompagne par ce dispositif la création ou la requalification d'équipements situés en cœur ou en proximité des quartiers et générateurs de lien social. Il vise à apporter une réponse à la sous dotation en équipements publics observée dans un certain nombre de ces quartiers, en renforçant leur maillage et leur accessibilité pour les habitants.

En cohérence avec ses engagements affirmés dans la Stratégie climat, le Département portera une attention particulière à ce que ces projets de rénovation ou de construction d'équipements soient vertueux en matière de transition énergétique et écologique. Il sera également attentif à leur programmation, qui devra permettre l'accueil de tous les habitants des quartiers et veiller à lever les freins éventuels pour garantir un accès universel favorisant l'égalité femme/homme, l'intergénérationnel et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- Favoriser la renaturation des quartiers avec le dispositif Nature en ville et le plan 50 000 arbres, contribuant ainsi à la résilience des territoires bénéficiaires et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
 - Développer les mobilités douces dans les quartiers avec la stratégie vélo départementale adoptée en décembre 2023, qui vise à accompagner cette évolution des déplacements, et contribuer à en faire un mode de transport alternatif dans les déplacements du quotidien. Cette ambition départementale se traduit par un soutien aux aménagements cyclables pour les collectivités et les bailleurs sociaux, et à des actions de sensibilisation des habitants – notamment les collégiens- aux nombreux avantages de la pratique du vélo, tant pour la santé individuelle que pour l'environnement.
- Poursuivre l'engagement départemental dans les 13 quartiers val-de-marnais du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU)

Dans la continuité de l'ANRU1, qui avait permis de traiter 25 quartiers, le Département s'est engagé pour la poursuite du renouvellement urbain dans le Val-de-Marne et la réussite des 13 Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU) val-de-marnais.

Le Département a cette fois fait le choix de s'inscrire dans la gouvernance des NPRU en participant à l'ensemble des instances et en signant les documents contractuels. Aux côtés des pilotes et partenaires des projets, le Département mobilise ainsi ses expertises et ses dispositifs pour contribuer pleinement à la réussite de la mutation de ces territoires. Cela lui permet également de s'assurer de la bonne prise en compte dans les projets des intérêts départementaux, notamment en lien avec ses infrastructures et ses équipements.

A ce jour, et selon les opérations connues et/ ou validées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain, **la participation du Département aux projets de renouvellement urbain porterait le niveau d'intervention potentiel du Département à un montant prévisionnel de 110M€**, sachant que les possibles investissements supplémentaires du Département sur ses équipements et infrastructures seront également valorisés.



Crédit photo CD94

Crèche départementale Caroline-Aigle inaugurée en février 2024 dans le quartier NPRU de La Hétraie- La Haie Griselle. Elle offre 60 places d'accueil supplémentaires aux enfants de Limeil-Brévannes et de Boissy-Saint-Léger. Un investissement de 5,1 M€ pour le Département.

Département du Val-de-Marne

Direction de l'Aménagement, de l'innovation et des Solidarités Territoriales (DAIST)

Service Ville et Solidarités Urbaines (VISU)

Octobre 2024